

Loi Accélération des Energies Renouvelables

Annexe document de synthèse

Etat actuel source CIGALE AtmoSud Région SUD

Toutes énergies confondues le territoire de Provence Alpes Agglomération consomme 1 203 GWh et la production d'énergie est de 280 GWh (valeur 2019) soit 23%.

La grande hydroélectricité n'est pas prise en compte car elle a vocation de soutenir l'équilibre du réseau actuel à l'échelle nationale (production 167 GWh)

Le territoire consomme 4 fois plus d'énergie qu'il en produit.

Les principaux secteurs qui consomment de l'énergie sont les transports routiers et le résidentiel ; viennent ensuite l'industrie (hors branche énergie), le tertiaire et l'agriculture.

En 2023, 23 centrales solaires au sol sont en service sur le territoire avec une production d'environ 120 MWc

La cartographie des informations produites par les communes de Provence Alpes Agglomération est indiquée ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

La traduction des zones d'accélération par commune et par EnR.

Nom Commune (ou de l'ancienne commune en cas de communes fusionnées)	Énergie	Zone d'accélération
MALIJAI	Photovoltaïque	Toute la commune excepté les zones N et A du PLU
	Solaire thermique	Toute la commune excepté les zones N et A du PLU
	Géothermie de surface	Toute la commune excepté les zones N et A du PLU
	Réseaux de chaleur	Toute la commune excepté les zones N et A du PLU
	Bois énergie	Toute la commune excepté les zones N et A du PLU
	Récupération de chaleur	Toute la commune excepté les zones N et A du PLU
	Agrivoltaïsme	Sur les zones A du PLU
DIGNE	Photovoltaïque	Zone commerciale Saint Christophe, La Tour et Hôpital Zone commerciale et artisanale du Tivoli Zone artisanale des Sièyes -Chanteclerc Zone des Ferréols Zone Complexe aquatique /cinéma Zone artisanale les Arches Zone quartier Novellini
	Géothermie	ZAC de Soleilboeuf et ses abords, des thermes, Vallon des sources et Barbejas
AIGLUN	Photovoltaïque en toiture	Toute la commune excepté les zones N du PLU + ZA Espace Bléone
	Géothermie	Toute la commune excepté les zones N du PLU + ZA Espace Bléone
	Ombrières	Toute la commune excepté les zones N du PLU + ZA Espace Bléone
GANAGOBIE	Photovoltaïque	Aire d'autoroute de Ganagobie Est et Ouest de l'A51
HAUTES-DUYES	Photovoltaïque en toiture	Sur toutes les toitures de la commune
LE BRUSQUET	Ombrières	Sur site de la Mairie
	Photovoltaïque au sol	Photovoltaïque sur champs (emprise parcellaire sur ancienne décharge)
	Photovoltaïque en toiture	Toutes les constructions de la commune quel que soit le zonage.
LE VERNET	Photovoltaïque en toiture	Lieu dit Le Village : Eglise du village+Ancienne école / Lieu dit Les Souquets : Hotel restaurant L
MARCOUX	Photovoltaïque au sol	Bouinenc Bas / Malloutiers Bas / Crete Limans / Les Hubageaons / Bouinenc Haut

Pour rappel la Commission Régionale de l'Énergie CRE de Provence Alpes Côte d'Azur doit emmettre un avis sur ces propositions. Si les propositions sont insuffisantes il conviendra de refaire des zonages complémentaires en 2024.